



Responsable
de nature

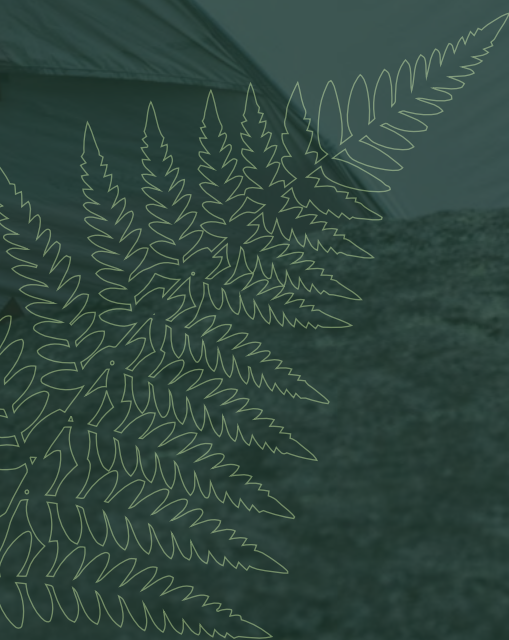


CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

PRATIQUES RESPONSABLES



Bienvenue en région éloignée et isolée pour savourer la nature à l'état brut! L'immense territoire de l'arrière-pays demeure fragile même s'il ne montre pas de signes d'impact aussi évidents que des lieux très fréquentés. Les sites de camping sont sans installations ni équipements communs, ou alors pourvus du strict minimum. Y camper exige une dose additionnelle de compétence et d'engagement. Voici nos recommandations basées sur les plus récentes connaissances des sept principes Sans trace pour vous aider à minimiser votre impact sur le milieu naturel et sur les autres personnes qui fréquentent le territoire.





Se préparer et prévoir

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Informez-vous auprès des autorités compétentes sur les conseils de sécurité pour le camping en région éloignée et isolée, et l'accès à pied, à vélo de montagne ou à bord d'une embarcation.
- Comprenez bien la réglementation en vigueur pour le camping dans l'arrière-pays et les règles de prévention des feux de forêt.
- Renseignez-vous auprès du gestionnaire de territoire sur les mesures de protection de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore et sur les restrictions d'accès en place lors de votre séjour.
- Planifiez vos séjours en évitant les périodes de l'année et les habitats où votre présence risque de troubler les habitudes des animaux ou de détruire leurs abris.
- Établissez votre itinéraire à l'aide d'une carte topographique officielle. Assurez-vous de savoir vous orienter à l'aide d'une carte topographique et d'une boussole.
- Ne partez pas sans un assistant de navigation personnel (GPS) ou un appareil de communication satellite qui fonctionnera en l'absence d'un signal cellulaire, par exemple une balise de localisation personnelle ou un téléphone satellite. Veillez à recharger votre appareil avant de partir et apportez un chargeur portable ou des piles de rechange.
- Vérifiez l'information la plus à jour sur les zones récemment affectées par des vents violents, des feux de forêt ou des inondations. Préparez-vous aux risques accrus d'arbres dangereux, d'éboulements, de glissements de terrain et de coulées de boue.
- Connaissez bien les particularités du territoire et du site où vous allez camper, le matériel requis et les précautions à prendre. Préparez-vous également à rebrousser chemin si vous appréhendez des intempéries, un danger ou un risque de blessure. Les équipes d'urgence se mettent à risque pour porter secours aux gens en détresse et peuvent causer des dommages au milieu naturel avec leurs équipements.
- Conservez les coordonnées du gestionnaire de territoire pour lui signaler tout problème à votre retour.
- [Localisez](#) les espèces exotiques envahissantes, comme le [roseau commun](#) qu'on peut trouver en grandes quantités hors des sentiers et près des milieux humides et des cours d'eau, les nerpruns [bourdaine](#) et [cathartique](#) ou l'[alliaire officinale](#) qu'on peut retrouver davantage dans les milieux forestiers. Éloignez-vous-en le plus possible.
- Recherchez un programme de science citoyenne auquel vous pourrez contribuer durant votre séjour. Les organismes de gestion de territoire et de conservation de la nature ont besoin des informations précieuses que vos observations et vos images peuvent fournir.

Utiliser les surfaces durables

PRATIQUES RECOMMANDÉES

Sur les sites aménagés pour le camping

- Planifiez bien vos déplacements pour arriver à destination et ne pas devoir improviser de campement en cours de route. La fatigue, le mauvais temps ou les départs tardifs ne sont pas des raisons qui justifient le choix d'emplacements non autorisés, inappropriés ou fragiles.
- Utilisez les plateformes et les emplacements désignés. Suspendez les hamacs et les bâches à des arbres vivants et robustes au-dessus de surfaces durables.
- Respectez la taille du groupe et le nombre de tentes et d'abris autorisés sur chaque site. Campez idéalement en petits groupes pour protéger la végétation tout autour.
- Optez pour un emplacement assez grand pour vous accueillir en totalité. Évitez de créer des sites satellites à travers la végétation pour accommoder tout votre groupe.
- Circulez sur les surfaces résistantes, comme le sol nu, la roche, les débris végétaux ou l'herbe sèche. Variez votre itinéraire, par exemple pour aller puiser de l'eau ou utiliser un trou sanitaire.

Sur les sites non aménagés où le camping est permis

- Établissez votre campement à un minimum de 60 m du bord de l'eau pour protéger les berges, conserver la qualité de l'eau et préserver l'accès aux sources d'eau pour les animaux.
- Montez votre camp sur des zones complètement dénudées ou des surfaces naturellement dépourvues de végétation, comme des dalles rocheuses, du sable ou du gravier.
- En terrain vierge, dispersez les tentes, évitez de circuler aux mêmes endroits, et changez d'emplacement chaque jour afin de minimiser le piétinement et la compaction des sols.
- En zone montagneuse, assurez-vous d'avoir la permission de camper au sommet et limitez la durée de votre séjour à deux nuits. Sinon, redescendez sous la ligne des arbres et installez-vous sur des surfaces durables exemptes de lichen, de mousse ou d'autres plantes alpines.
- Dans les gorges bordées d'étroites bandes de terre, optez pour des emplacements déjà établis sur des plages, des bancs de sable ou des surfaces dénudées sous la ligne des hautes eaux.
- Ne campez pas dans les dunes à moins que des emplacements soient officiellement aménagés. Respectez les interdictions d'accès aux zones protégées ou en restauration.





Gérer adéquatement vos déchets

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Triez les déchets, les contenants consignés et les matières organiques dans des sacs ou des bacs refermables bien attachés à votre sac à dos, à votre vélo de montagne ou à votre embarcation. Rapportez tout aux bons points de collecte, ou à la maison.
- Utilisez les installations sanitaires. En l'absence de toilettes, protégez les humains et les animaux des risques de contamination. Adaptez vos pratiques sanitaires à l'environnement où vous trouvez.
- Éloignez-vous de 60 m des lacs et des cours d'eau pour uriner. Des produits pharmaceutiques courants peuvent se retrouver dans l'urine et polluer l'eau.
- Pour la vaisselle, la lessive ou l'hygiène personnelle, servez-vous avec parcimonie de savon et de dentifrice même s'ils sont biodégradables.
- Adoptez les meilleures pratiques pour gérer les eaux grises de manière sûre. S'il n'y a pas d'évier disponible sur place, répandez-les à grands jets à travers la végétation à 60 m ou plus des sources d'eau et du bord de l'eau. Des traces de savon, de produit hydratant, d'écran solaire ou de répulsif à insectes peuvent compromettre la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau.

Laisser intact ce que vous trouvez

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Appréciez votre site tel qu'il est. Changez d'emplacement plutôt que de couper des branches ou de bâtir des structures pour votre confort.
- Évitez de déplacer inutilement les pierres, les morceaux de bois, les branches et tous les autres objets naturels. Si vous devez absolument le faire, remettez-les à leur place et dans leur état d'origine au moment de partir.
- Suspendez les hamacs avec des sangles de suspension d'au moins 6 cm de largeur afin de répartir la pression et de minimiser les dommages causés aux troncs des arbres. Sinon, placez des sacs de rangement ou d'autres matériaux de rembourrage sous les sangles.
- Évitez de racler le sol et d'enlever des végétaux comme des aiguilles de pin, des brindilles et des feuilles séchées. Ils amortissent l'effet du piétinement, limitent la compaction des sols et réduisent l'érosion causée par la pluie.
- En levant le camp, redonnez au site son aspect naturel. Recouvrez de nouveau les surfaces dénudées. En plus de protéger les sols, les végétaux libèrent des nutriments essentiels pour les plantes.
- Effacez les empreintes de pas. Ratissez la végétation qui a été écrasée avec un bout de bois ou une branche pour l'aider à se redresser.
- Nettoyez soigneusement l'emplacement de feu et redonnez-lui un aspect aussi naturel que possible.
- Entre chaque séjour, inspectez minutieusement vos vêtements, votre matériel de plein air et votre équipement pour en retirer toute trace de boue, de graines et de fragments d'espèces exotiques envahissantes. Apprenez-en plus sur un nettoyage efficace!
- Jetez les résidus à la poubelle pour éviter de réintroduire des espèces indésirables dans l'environnement.
- Si vous croyez avoir trouvé une espèce exotique envahissante, photographiez-la et [signalez](#) sa présence. Vous contribuerez ainsi à améliorer les connaissances sur la répartition de ces espèces au Québec.
- Préservez l'héritage historique et le patrimoine culturel du territoire. Observez les vestiges et les artefacts sans les endommager. Si vous découvrez un bien ou un site archéologique, informez-en rapidement le [gouvernement du Québec](#).



Minimiser l'impact des feux

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Habillez-vous bien afin d'éviter d'avoir besoin d'allumer un feu pour vous garder au chaud et au sec.
- Songez à apporter des aliments qui nécessitent peu ou pas de cuisson.
- Servez-vous d'un réchaud portatif pour cuisiner au lieu d'allumer un feu de camp; un réchaud portatif fonctionne par toutes les conditions météorologiques et ne laisse pas de trace persistante dans l'environnement immédiat. Entendez-vous à l'avance sur vos besoins alimentaires et sur l'utilisation de carburant.
- Posez vos réchauds portatifs sur des surfaces pouvant tolérer une chaleur extrême, comme le sol nu, le sable ou le gravier. Dégagez la surface de toute matière combustible telle que brindilles, feuilles mortes ou herbe sèche.
- Consultez les restrictions en vigueur à la [SOPFEU](#) et auprès du gestionnaire de territoire avant d'allumer un feu.
- Si les feux à ciel ouvert sont autorisés, allumez des feux de petite taille aux endroits désignés et suivez nos recommandations pour en limiter l'impact. En l'absence d'installation, prévoyez un foyer portable ou réservez du temps pour aménager un feu sur butte ou un feu de plage.
- Évaluez bien la force du vent : pas de feu si le vent souffle à plus de 20 km/h.
- Si le ramassage du petit bois est permis, récoltez-le sur une grande surface et sans piétiner la végétation. Brûlez uniquement du bois mort jonchant le sol et pouvant être rompu à la main.
- N'aménagez jamais de feu dans les environnements fragiles où les plantes poussent très lentement.
- Remplissez d'eau un sac pliable ou un seau. Si vous n'avez pas accès à de l'eau, remplacez l'eau par du sable ou de la terre sans débris secs susceptibles de s'enflammer.
- Versez l'eau jusqu'à éteindre complètement votre feu. Assurez-vous que les cendres sont bien refroidies avant de quitter les lieux.
- En cas de perte de contrôle ou pour signaler un feu de forêt, communiquez en toute urgence avec la SOPFEU, au 1 800 463-FEUX (3389).



Respecter la vie sauvage

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Gardez toujours une distance appropriée avec la faune. Pour vous guider, suivez la règle du pouce.
- Gardez votre emplacement propre et exempt de traces de nourriture. Prévenez le risque d'interaction dangereuse pour vous comme pour les animaux sauvages en ne leur donnant rien à manger.
- Mettez la nourriture, les déchets, les matières organiques et les autres produits odorants à l'abri des animaux dans un contenant sécurisé s'il y en a un sur place.
- Sinon, entreposez tout dans un baril résistant aux attaques des ours et des autres animaux. Placez votre baril à un minimum de 50 m de votre campement dans le sens du vent, dans une petite dépression naturelle, ou entre des rochers ou des rondins.
- Si vous comptez vous servir d'un sac anti-ours, prenez le temps nécessaire pour perfectionner votre technique à la maison. Il est souvent difficile de trouver une branche d'arbre assez solide et de suspendre le sac à une hauteur suffisante.
- Quand vous campez en zone non aménagée, montez un campement à l'épreuve des ours et des autres animaux sauvages qui peuvent être fortement attirés par l'odeur de vos aliments.
- Évitez d'intervenir si vous trouvez un animal sauvage blessé, malade ou mort. Toutefois, [certains animaux sauvages doivent être signalés](#).
- Ne prenez aucun risque pour votre sécurité et pour la protection de la faune. Si vous croyez être témoin d'un acte de braconnage ou d'un geste allant à l'encontre d'animaux sauvages ou de leur habitat, contactez [SOS Braconnage – Urgence faune sauvage](#) au 1 800 463-2191.
- Sachez reconnaître les autres situations qui pourraient nécessiter un signalement à caractère environnemental.



Respecter les autres

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- Renseignez-vous sur les communautés autochtones et locales menant des activités traditionnelles ou rituelles sur le territoire où vous campez. Leurs terres ancestrales et leurs campements saisonniers soutiennent leur culture et parfois un mode de subsistance.
- Veillez à ne pas déranger les activités et l'équipement des personnes qui tirent leur subsistance ou leurs revenus de l'usage autorisé du domaine public pour la chasse, la pêche, le piégeage ou la cueillette.
- Lorsque possible, montez votre camp derrière un paravent naturel d'arbres ou de roches, hors de vue du rivage et des sentiers.
- Restreignez la taille de votre campement et minimisez votre bruit pour ne pas gêner les autres personnes qui campent à proximité.
- Dégagez rapidement les voies de passage et l'accès à l'eau. Évitez de camper près des rapides où la reconnaissance et les portages sont fréquents.
- Servez-vous de lampes frontales ou d'autres types d'éclairage portatifs pourvus de lumières à DEL avec des couleurs chaudes comme le jaune, l'ambre ou le rouge. Réglez la lumière à l'intensité la plus faible. Dirigez le faisceau de lumière vers le bas.
- Offrez votre aide aux campeuses et campeurs se trouvant en difficulté.



EN SAVOIR PLUS SUR LES PRATIQUES RESPONSABLES



Canot, kayak
et autres activités
de pagaie



Cueillette
sauvage



Observation
et photographie
de la faune



Randonnée
pédestre



Les sept principes
Sans trace



CETTE FICHE S'INSPIRE DES SEPT PRINCIPES SANS TRACE.
ELLE A ÉTÉ RÉDIGÉE AVEC LA PARTICIPATION DES ORGANISMES SUIVANTS :



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**



Crédit photos : Yan Kaczynski – Emplacement : Parc régional de la Forêt Ouareau,
E03-B03t-2604